

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023  
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents :** Julian SUAU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs :** Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

**Secrétaire de séance :** Alain GAILLARD

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2023 DE LA PISCINE OREADE :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, par 2 « abstentions » et 27 voix "pour" :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivante sur le budget annexe 2023 de la Piscine OREADE :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2023 DE LA PISCINE OREADE								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2023	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	532,75 €	0,10 €	532,85 €			
011	615221	Entretien et réparation sur bâtiments	6 517,25 €	33 999,90 €	40 517,15 €			
74	74571	Dotations GFP de rattachement (CCHA)				327 000,00 €	34 000,00 €	361 000,00 €
<b>TOTAL</b>				34 000,00 €			34 000,00 €	

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier

Le Président,  


Francis CHABALIER